

# Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Tél. 03.87.25.30.49 - Fax : 03.87.25.35.89  
E-mail : [henridorff.mairie@wanadoo.fr](mailto:henridorff.mairie@wanadoo.fr)  
[www.henridorff.com](http://www.henridorff.com)

Séance ordinaire du Mercredi 29 Août 2007

-----  
L'an deux mil sept et le mercredi vingt neuf août à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **René HEITZMANN: Maire**  
**Présents** : M. Jean-Jacques KAISER, Damien MATHIS, Nathalie THOMAS, Bernard KALCH, Alain KRUMENACKER, Jean-Luc BURCKEL, Valérie NIVA, Fabrice TISSERAND, Simone WEBER.  
**Absents excusés** : Philippe KULLMANN, Pascale RIEDINGER.  
**Absents non excusés** : Guy DUMAZEAU, René WEISSE.  
-----

## Objet de la délibération

### MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHATEAU D'EAU :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue du château d'eau à :

- LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT  
57370 PHALSBOURG

dont le marché s'élève à 4 142,50 € HT, soit 4 954,43 € TTC

/

## Objet de la délibération

### VOIRIE DEFINITIVE RUE DU CHATEAU D'EAU - 2<sup>ème</sup> TRANCHE :

Le Maire précise qu'en application du code des marchés publics, il y a lieu de délibérer sur la mise de passation du marché nécessaire à la dévolution de la voirie définitive dans la rue du château d'eau (2<sup>ème</sup> tranche).

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- De passer un marché selon la procédure adaptée en application de l'article 2611 du code des marchés publics pour les travaux suscités.
- D'autoriser le Maire à signer les marchés publics correspondants et tous les documents nécessaires à leur dévolution et leur exécution (avenants, décision de poursuivre, ...)

/

## Objet de la délibération

### DON :

L'association « Les enfants d'abord » de Henridorff, verse un don d'un montant de 100,00 € à la commune, pour la participation aux frais de transport au centre de loisirs de Phalsbourg, des enfants de la commune, pour la période du 09 au 13 juillet 2007.

Le Conseil Municipal accepte ce don.

Le Maire est chargé de faire les démarches nécessaires en vue de cet encaissement.

Page 1/2

## Objet de la délibération

### REPLACEMENT DES FENETRES DU PRESBYTERE:

Pour une meilleure isolation, et en vue d'une économie d'énergie ; le Conseil Municipal :

- Décide le remplacement des fenêtres du bâtiment communal « presbytère »
- Accepte le devis de l'entreprise KUBLER Thomas de HENRIDORFF, pour un montant de 10089,09 € TTC.
- Décide à ce titre, les décisions modificatives suivantes :

**Comptabilité M14 - Section d'investissement :**

Opération 143 (mobilier scolaire) Compte : 2313	+ 4 100,00 €
Opération 135 (parking salle) Compte : 2315	- 4 100,00 €

- A inscrit les crédits nécessaires au budget 2007.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

/

**Objet de la délibération**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHALSBourg**  
**MODIFICAT DE STATUTS**

**Modification de la compétence obligatoire : Aménagement de l'Espace point 3**

Le Conseil municipal de la commune de HENRIDORFF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 20 août 2007,

Après en avoir délibéré,

Accepte la nouvelle rédaction de la compétence obligatoire « Aménagement de l'Espace » Point 3 comme suit :

- « Numérisation du cadastre et mise en place d'un Système d'Information Géographique Intercommunal ainsi que les opérations de mise à jour afférentes ».

Approuve la modification des compétences en ce sens.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour exécution et transmission de la présente délibération à Monsieur le Sous Préfet et à la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

/

**Objet de la délibération**

**CONTRAT SACR 2007/2009 :**

Par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2006, nous avons fait acte de candidature au contrat SACR 2007/2009.

Le montant de la dotation accordée se chiffre à 125 738,00 € pour les trois ans et sera répartie sur les projets de la liste en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal :

- Donne obligation à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et les éventuels avenants et tous des documents s'y rapportant.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les projets correspondants.

Page 2/3

**Divers et communications :**

- Carte communale : Rapport du commissaire enquêteur remis à chaque conseiller. Prochaine réunion avec Ecolor et la DDE, le 07 septembre à 14 heures.
- Logement maternelle : Christèl PETRAZOLLER quitte les lieux le 31 Août 2007. A voir pour l'état des lieux et éventuellement les travaux de rénovation à faire.

- Orgue : Réception de l'orgue par la D.R.A.C. le 16 juillet 2007. L'inauguration est prévue pour le 21 octobre 2007.
- Location de la salle à la « Croix Bleu » : Accord du conseil municipal pour une mie à disposition gratuite de la salle socioculturelle pour leur banquet du 13 octobre 2007 (arrangement pour la date d'inauguration de l'orgue).
- Mobilier scolaire : Demande d'une subvention à Monsieur MARTY. Accord pour 50 %, soit 1290,00 € sur 2 580,00 € HT.
- Ancien mobilier scolaire : Par suite du remplacement du mobilier scolaire, accord du conseil municipal pour donner l'ancien mobilier à l'opération « Madagascar », ainsi que les écrans, fax et machine à écrire. Attendons réponse de Mme. BOUCHÉ.
- GRAEFFLY Ernest : Lettre du 17 juillet 2007 nous informant qu'il n'est pas vendeur de terrains lui appartenant sur le ban communal.
- Redevance pollution domestique « Rhin Meuse » : Avons rencontré Mme. RINALDI de l'agence de l'eau Rhin Meuse pour avoir des éclaircissements sur le calcul de la redevance. Il s'avère que sur le recensement de la population il est tenu compte du camping. Or, ce dernier a sa propre source d'eau, et n'est pas alimenté par la commune. Terrain est situé hors agglomération et non dans l'agglomération. En conséquence, Mme. RINALDI va refaire le calcul et nous annonce, provisoirement, qu'on nous reverserait en 2008 ou 2009 une somme d'environ 8 000,00 €. Comme somme perçue sera considérée comme une recette exceptionnelle et sera à déduire du prix du M<sup>3</sup> d'eau le moment venu.
- Acte de vandalisme : question posée par M. Jean-Luc BURCKEL. En effet, début juillet j'ai fait appel à la gendarmerie pour constater les faits (excréments barbouillés sur la porte d'entrée de l'école maternelle Grand'Rue et dans le préau). L'auteur est découvert par la gendarmerie, et a été convoqué ainsi que les parents. A reconnu les faits.
- Lettre de M. Alain BERLOCHER : sollicite des travaux de confection de la voirie à la fin de la rue de la Forêt. Certains conseillers rappellent que M. Alain BERLOCHER avait été informé lors de son dépôt de permis que ces travaux ne seront pas réalisés de suite. En 2005 avons laissé mettre une couche d'enrobé.
- Question de M. Jean-Luc BURCKEL : Elections municipales 2008. Comme je l'avais déjà dit, je ne briguerai pas un nouveau mandat en leur expliquant les motifs. D'autres conseillers et conseillères également. Certains demandent un temps de réflexion.